

RCS : SEDAN
Code greffe : 0802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques


REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00004
Numéro SIREN : 529 343 972
Nom ou dénomination : CABINET BERNARD PIERQUIN

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2021 sous le numéro de dépôt 2265


« CABINET BERNARD PIERQUIN »
 Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
 Siège social
 41 boulevard Lucien Pierquin 08000 WARCQ
 529.343.972 RCS Sedan

Dépôt N° 2885 du

10 AOÛT 2021

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt & un,
 Le trente Juin,
 A onze heures,

Monsieur Bernard PIERQUIN,
 demeurant à WARCQ (Ardennes) 43 boulevard Lucien Pierquin,

Associé unique de la société « CABINET BERNARD PIERQUIN », société par actions simplifiée au capital de MILLE (1.000) Euros divisé en DIX (10) actions de valeur nominale égale, dont le siège social est à WARCQ (Ardennes) 41 boulevard Lucien Pierquin, immatriculée sous le numéro 529.343.972 RCS Sedan,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Suite à des convenances personnelles & réglementaires :

II - A DELIBERE SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

ORDRE DU JOUR

- remplacement du Président,
- délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

III - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de mettre fin à son mandat de Président & nomme en qualité de nouveau Président à compter de ce-jour & pour une durée illimitée :

Monsieur SCHNEIDER Thomas, Commissaire-Aux-Comptes inscrit à la Compagnie Nationale des Commissaires Aux Comptes, né le 9 Juillet 1975 à BITCHE (Moselle) & demeurant 6 avenue Charles de Gaulle à Charleville-Mézières (Ardennes).

Monsieur SCHNEIDER Thomas exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales & statutaires.

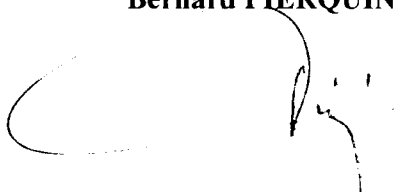
Monsieur SCHNEIDER Thomas a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions & qu'il n'était frappé en aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice que se soit sur le plan légal, réglementaire ou statutaire.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités légales ou administratives dont il pourrait être requis.

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé unique,
Bernard PIERQUIN :



Mr Thomas SCHNEIDER :
Bon pour acceptation de mandat

